



Rencontrez sur deux événements Bourgogne-Jura à Hong Kong et à Tokyo, l'ensemble des professionnels de la zone : importateurs, distributeurs, cavistes, restaurateurs, sommeliers, presse et média.

Bénéficiez d'une participation à des coûts réduits grâce au soutien financier de la Région Bourgogne Franche-Comté.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 21 MARS 2019**

## VOTRE CONTACT

Jocelyne LEFÈVRE | CCI International Bourgogne Franche-Comté  
Tél : 03 80 60 40 31 | [j.lefevre@bourgognefranchecomte.cci.fr](mailto:j.lefevre@bourgognefranchecomte.cci.fr)

OPÉRATION ORGANISÉE & PILOTÉE PAR :



EN PARTENARIAT AVEC :



## Un programme clé en main

---

CCI International Bourgogne Franche-Comté organise, avec le soutien de la Région, ces deux événements dédiés aux Vins de Bourgogne & du Jura à Hong Kong et Tokyo, et vous donne l'opportunité de venir y présenter vos vins, en rencontrant les acteurs majeurs de ces marchés : **Importateurs, grossistes, détaillants, cavistes, restaurateurs, F&B managers**, et d'échanger avec les principaux prescripteurs : **journalistes, sommeliers et bloggeurs**.

Les dégustations auront lieu dans deux établissements choisis pour l'exigence et l'excellence de leurs services. Ils sont porteurs d'image, reconnus et faciles d'accès :

### > A HONG KONG | Le mardi 4 juin | après-midi

Au sein du [RENAISSANCE HARBOUR VIEW HOTEL](#),  
au cœur de Wanchai

### > A TOKYO | Le jeudi 6 juin | après-midi

Au sein du [HYATT REGENCY](#),  
au cœur du quartier de Shinjuku

Nous mettrons à votre disposition pour chacune des dégustations :

- Votre table de dégustation entièrement équipée (verres, crachoir, glace, vasques)
- Un carnet de dégustation, qui reprendra vos coordonnées, un texte sur votre maison, la liste des vins que vous présenterez, et qui sera remis à chaque professionnel présent
- Un service d'interprétariat (sur demande)

Vos vins seront directement livrés à votre table une heure avant le début des dégustations.

Seront conviés à ces événements une **sélection ciblée et qualifiée de prescripteurs et opérateurs**. Ces événements seront relayés auprès de tous les réseaux sociaux touchant ainsi les wine bloggers les plus influents.

Nous attendons la participation d'environ 250 professionnels pour chaque événement. Vous aurez aussi la possibilité d'y convier vos clients et prospects.

Vous bénéficierez du groupage Bourgogne-Jura qui sera mis en place par CCI International pour l'envoi de vos vins sur les deux destinations (coût en sus du package, bénéficiant de la subvention de la Région). Les modalités pratiques vous seront adressées dès votre inscription.

Dans le cadre du Wine Tour, vous seront également proposés deux séminaires de présentation marché (un à Hong Kong et un à Tokyo) : climat économique, cultures d'affaires et accès au marché, business manners, présentation du marché du vin à Hong Kong et au Japon et logistique d'exportation.



Ce Wine Tour s'inscrit dans l'événement « Bourgogne Week » initié par le BIVB au Japon en 2018, à l'image des Bourgogne Week de Londres et de Hong Kong. Les acteurs du marché sont invités à organiser des événements de promotion et de mise en avant de leur gamme vins de Bourgogne (wine maker diners, dégustations en magasins, promotion, etc.). Le BIVB organisera également une Master Class, des rencontres avec la presse et un événement de relations publiques dédié aux appellations Chablis. La Bourgogne Week est soutenue par un plan de communication auprès des medias et sur un site internet dédié.

Si vous avez déjà des partenaires commerciaux sur ce marché, profitez de votre présence lors de ce wine tour pour les inviter à organiser des événements pour développer votre gamme de vins de Bourgogne sur ce marché.

Plus d'information auprès de Laure-Marie LAPERGUE : [laure-marie.lapergue@bivb.com](mailto:laure-marie.lapergue@bivb.com)

## ▶ Votre package vols, transferts et hébergement

Afin de rationaliser votre participation tant au niveau des coûts que du temps, nous vous proposons de réserver pour vous le package, selon le planning suivant :

### ▶ **Dimanche 2 juin**

Vol Cathay CX278 Paris-Hong Kong

Départ 21H10 - Arrivée Hong Kong 15H00 (*le lundi 3 juin*)

### ▶ **Mercredi 5 juin**

Vol Cathay CX500 Hong Kong-Tokyo

Départ 15H10 - Arrivée Tokyo Narita 20H35

### ▶ **Vendredi 7 juin**

Vol Cathay Tokyo-Paris (*via Hong Kong*)

Départ Tokyo Narita 18H30 - Arrivée HK 22H25

Départ Hong Kong (*le sam 8/06*) 00H05 – Arrivée Paris CDG 06H55 (*le sam 8 juin*)

Hébergement :

> Hong Kong 2 nuits : 3 et 4 juin

> Tokyo 2 nuits : 5 et 6 juin

[Le nom des hôtels vous sera communiqué ultérieurement]

Un aménagement de vos vols et de votre programme est réalisable. Si vous souhaitez avancer votre départ, ou revenir plus tard, n'hésitez pas à nous en faire part, nous adapterons la formule.



La région Bourgogne Franche-Comté apporte son soutien financier à l'organisation de ce Wine Tour qui s'inscrit dans le cadre de la convention régionale à l'international 2019 [les conditions d'éligibilité à la subvention sont détaillées dans le bulletin d'inscription ci-après].

Vous trouverez ci-après le bulletin de participation. Nous vous remercions de bien vouloir nous le retourner **avant le 21 MARS 2019**.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information.



# WINE TOUR HONG KONG-TOKYO LES 4 & 6 JUIN 2019

## BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par mail **avant le 21 MARS 2019**, puis par courrier **accompagné de votre acompte de 50% du montant total de participation**, à :

CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ | À l'attention de Jocelyne LEFÈVRE

2 avenue de Marbotte - 21000 DIJON - Tel : 03 80 60 40 31- [j.lefevre@bourgognefranche.comte.cci.fr](mailto:j.lefevre@bourgognefranche.comte.cci.fr)

Raison sociale [pour facturation].....

Adresse .....

CP..... Ville .....

Tél portable ..... E-mail .....

Participant à la mission : .....

(Indiquer vos nom et prénom tels qu'ils figurent sur votre passeport)

N° passeport ..... Date d'expiration passeport : .....

### FORMULE 1 | PACKAGE COMPLET

**Prix pour 1 personne : 2 750 € HT (\*)** (après déduction subvention Région Bourgogne Franche-Comté)

Prix sans subvention (si vous ne remplissez pas les conditions d'éligibilité ci-dessous) : 5 000 € HT

Comprenant :

- ▶ 2 tables de dégustation (Hong Kong & Tokyo)
- ▶ Billets avion (classe éco avec assurance) : vol Cathay Paris-Hong Kong dim 2/06, vol Hong Kong-Tokyo mer 5/06, vol Tokyo-Paris (via HK) ven 7/06
- ▶ Hébergement chambre single (breakf incl.) (4 nuits)
- ▶ Dîner du 3/06, déjeuners des 4/06 et 6/06
- ▶ Séminaires de présentation marché
- ▶ Transferts aéroport-hôtel les 3/06, 5/06 et 7/06
- ▶ Assistance & accompagnement CCI International

(\*) prix calculés sur la base d'un aller/retour Cathay classe économique avec édition des billets au plus tard le 20/04/2019. Après cette date, le prix du billet d'avion (et du package) pourra être soumis à augmentation.

### FORMULE 2 | SANS DÉPLACEMENT NI HÉBERGEMENT

(Vous réservez vous-même votre déplacement et votre hébergement ou vous pouvez vous faire représenter par votre importateur)

**Prix : 1 700 € HT (\*)** (après déduction subvention Région Bourgogne-Franche-Comté)

Prix sans subvention (si vous ne remplissez pas les conditions d'éligibilité ci-dessous) : 3 090 € HT

Comprenant :

- ▶ 2 tables de dégustation (Hong Kong & Tokyo)
- ▶ Déjeuners des 4/06 et 6/06

FORMULE CHOISIE | N° ..... = ..... €

<b>(*) Conditions d'éligibilité de la Région Bourgogne-Franche-Comté :</b> - Entreprise implantée en Bourgogne Franche-Comté de moins de 250 salariés - CA annuel < à 50 millions d'€ <b>ou</b> au total de bilan < à 43 millions d'€ - Entreprise non détenue à plus de 25 % par un groupe de + de 250 salariés	TOTAL HT	= ..... €
	TVA 20%	= ..... €
	TOTAL TTC	= ..... €

Je déclare que :  Mon entreprise répond aux critères d'éligibilité et bénéficie du tarif subventionné  
 Mon entreprise est en conformité de ses obligations sociales et fiscales  
 Mon entreprise accepte les Conditions Générales de Vente ci-après

Le ....., à .....

Cachet et signature



## I. Organisation de la prestation

I.1. La prestation proposée par CCI International a pour objectif de mettre en contact les responsables d'entreprises françaises avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'information. CCI International détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relations d'entreprises et d'organisations de rendez-vous avec des prospects, a déjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale et dispose via ses conseillers géographiques et ses partenaires, d'une expertise pays reconnue.

I.2. CCI International est une entité portée administrativement par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté (siège : 2 av. de Marbotte 21000 DIJON). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI de Région. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI de Région.

I.3. La prestation de CCI International inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir :

- Les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bon de commande
- Les frais de mission du(es) collaborateurs(s) de CCI International

I.4. Dans la prestation de CCI International ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bon de commande :

- Les transports internes et les frais de restauration non prévus au programme
- La participation d'une deuxième personne pour la même entreprise
- Les assurances (sauf spécifié dans le bulletin d'inscription) : accidents, bagages, rapatriement, envoi d'échantillons
- Les frais éventuels d'acheminement de documentation et/ou d'échantillons, le dédouanement et les frais d'excédent de poids
- Frais de repas, transports locaux (sauf spécifié dans le bulletin d'inscription)
- Les dépenses personnelles
- Les frais d'interprétariat

## II. Conditions de participation et de paiement

II.1. Les prestations rendues par CCI International font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux entreprises fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

II.2. Les entreprises confirment leur participation en retournant à CCI International (2 avenue de Marbotte 21000 DIJON) :

- Le bon de commande dûment complété et signé par une personne autorisée dans l'entreprise
- Un acompte de 50% du montant TTC de la prestation

II.3. Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent CCI International que si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande.

II.4. La réception des pièces indiquées en II.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par CCI International.

II.5. La réception par CCI International du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues.

Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre. Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer l'entreprise à une demande de remboursement de la subvention indûment reçue.

II.6. A l'issue de la prestation, CCI International émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission, diminué du montant de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel de la mission.

II.7. A défaut de paiement de la facture définitive à la date prévue CCI International se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au taux légal. En outre, conformément aux stipulations de l'article L441-6 du code de commerce, toute entreprise en situation de retard de paiement sera de plein droit débitrice, à l'égard de CCI International, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, de 40€.

## III. Information et confidentialité

III.1. Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à CCI International toutes les informations commerciales nécessaires à l'organisation (tarifs, prix, diagnostic de préparation etc). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être émis aux partenaires potentiels.

III.2. CCI International s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, il s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation sauf autorisation spéciale ou écrite du client.

III.3. CCI International pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales.

## IV. Conditions d'annulation de la prestation

IV.1. Du fait de CCI International : Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI International se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires.

IV.2. Du fait du client, en cas d'annulation de sa commande, CCI International, à sa seule initiative, sera en droit :

- Soit de conserver l'acompte
- Soit les frais engagés sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise

## V. Assurances

CCI International n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de la mission. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

## VI. Droit applicable/Attribution de juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige le tribunal de commerce de Dijon sera seul compétent.